L'ABEILLE.

JOURNAL POLITIQUE, COMMERCIAL & LITTERAIRE.

Imprimé par F. DELAUP, et publié tous les jours, rue St.-Pierre No. 94, entre Royale et Bourbon.

No. 162. NOUVELLE-ORLEANS, VENDREDI, 8 MAI, 1828. Vol. 1.

Conditions—L'ABEILLE paraît tous les jours. Le prix de l'abonnement est d'UNE PIASTRE par mois, payable à la fin de chaque mois.

On peut s'abonner également à l'année, à raison de $10, en payant six mois d'avance.

Ceux qui désireront cesser de recevoir la feuille, devront en prévenir l'Editeur, ou ses correspondants : les abonnés de la ville à la fin du mois, et ceux de la campagne dès jours d'avance. On continuera à envoyer la feuille à ceux qui ne feraient pas connaître leur intention de cesser, et ils seront considérés comme abonnés.

Les avis se payent une piastre pour la première fois, et quatre escalins pour chaque insertion subséquente, dans chaque langue.

Les personnes qui font publier ordinairement un grand nombre d'avis, peuvent prendre un abonnement à l'année : les prix sont de $40 à 60, y compris la feuille, selon la quantité d'avis.

On s'abonne à la paroisse St.-Charles, chez le juge Morel Guiramand.

A la paroisse St. Jean-Baptiste, chez le juge Thérence Le Blanc.

A Donaldson, chez F. Bose, instituteur.

Aux Attakapas, à Mr. Dumestrait, et au juge Bryant.

Avis maritime.

POUR NEW-YORK.

Le navire [illegible] NION, capitaine Thomas [illegible] 300 balles de coton au bas du [illegible] Pour [illegible] 5 fév BOWERS, OSBORN & Co.

POUR NEW-YORK.

Le navire CONCORDIA, capitaine G. [illegible] Baily, maintenant à prendre charge à la [illegible], pouvant recevoir 250 balles ou l'équivalent, [illegible] partira incessamment. S'adresser à 6 fév JOHN VINTURN, rue du Canal

POUR BOSTON.

Le brick fin voilier, doublé et chevillé en cuivre ORIENT, capitaine Chaste, [illegible] tiers de sa charge engagé, et partira [illegible] STETSON & AVERY, No. 16 rue Bienville.

POUR PHILADELPHIE.

Le brick paquebot OREGON, capitaine D. Brown, sera prêt à recevoir son chargement dans peu de jours. Pour fret ou passage 17 déc. WHITALL, JAUDON & Co.

POUR NEW-YORK.

Le navire KITTY, capitaine Ellis, prendra maintenant charge au haut de la [illegible], et à son retour pourra prendre du coton [illegible] autre fret léger. Pour les conditions, s'adresser à JOHN P. PAYSON. 7 Décembre.

POUR NEW-YORK.

Le joli brick JULIA, capt. Bailey, est maintenant à prendre charge au haut de la ville, et peut prendre encore 100 boucauts à bord, si l'on se présente immédiatement—pour le fret ou passage, s'adresser à 17 déc. J. W. ZACHARIE & Co.

POUR NEW-YORK.

Le brick de première classe PERUVIAN, doublé et chevillé en cuivre, capitaine [illegible], partira incessamment. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, vis-à-vis la rue St. [illegible] dec 17 BOWERS, OSBORN & BOWERS.

POUR BOSTON.

Le navire FRANKLIN, doublé et chevillé en cuivre, capitaine Simmons, ayant les deux tiers de sa cargaison engagé et partira sous délai. Pour fret ou passage, s'adresser à STETSON & AVERY. 18 Dec. No. 60 rue Bienville.

POUR NEW-YORK,

La nouvelle Ligne de paquebots part régulièrement de la Nouvelle-Orléans, les 8 et 22 de chaque mois, comme suit :

Le navire KENTUCKY, capt Rathbone.

Le navire TALMA, capt Marshall.

Le navire ILLINOIS, capt Waterman.

Le navire TENNESSEE, capt. Fanton,

Le navire LOUISIANA, capt. Price.

Les [illegible] peuvent compter sur l'exactitude dans le départ des susdits navires.

L'époque du jour départ du New-York, est fixé au 1er. et 15 de chaque mois.

25 oct *Foster & Hatton.*

On désirerait avoir quelques [illegible] de fret en s'adressant à W. W. CALDWELL 18 décembre.

Le soussigné offre à vendre les marchandises suivantes, en débarquement du navire Belle, venant du Hâvre consistant en Bas de soie pour hommes et pour femmes, noirs et blancs, Bas pour femmes unis et brodés, forts Bas de Soie pour hommes, Echarpes de Barege Rubans de Taffas noirs, et une caisse de fausse Bijouterie.

ANDREW HODGE junr 3 Déc.

500 BOUCAUTS de sucre prêtes à être livrés sur différentes habitations, à vendre par 4 dec. *G. Legendre*

Europe.

POUR LE HAVRE.

Le brick VIRGINIA, capitaine Prince, partira sous peu. Pour frêt de quelques centaines de balles, s'adresser à 6 février THEODORE NICOLET & Co.

POUR LE HAVRE.

Le brick EDWARD, a besoin d'environ 200 balles de coton pour compléter son chargement ; pour fret desquelles on peut s'adresser au capitaine Libby, à bord, au bout du Marché aux Légumes, ou à 6 février WM. FOTT & Co.

POUR LIVERPOOL.

Le brick anglais de première classe FRANCES WATSON, capt. Blair, ayant partie de son chargement engagé, sera bientôt expédié. Pour frêt du reste, ou passage, ayant des entrangements superbes, s'adresser à 5 fév ANDREW LOCKHART et Co.

POUR LIVERPOOL ou le HAVRE.

Le beau navire fin voilier MERIDIAN, (de 1ère classe) capitaine Wm. Adams, du port de 1300 balles de coton, est prêt à prendre un chargement pour un dessus ports. S'adresser au capt. à bord ou à JULES LE BLANC. 17 déc. No. 102 rue Royale.

POUR LIVERPOOL.

Le navire solide et fin voilier EDWARD BOWNES, capitaine Purdy, sera prêt à prendre charge sous peu de jours, ayant une partie considérable engagée et partira immédiatement. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à JOHN HAGAN & Co. 17 Décembre.

POUR LIVERPOOL.

Le brick neuf, doublé et chevillé en cuivre, A. L. LUNAR, capt. Putnam, ayant la majeure partie de sa cargaison à bord, partira, si le temps le permet, Mercredi prochain. Pour frêt de 150 à 200 balles de coton, s'adresser au capitaine à bord, premier rang en dessus du marché, ou à 14 janv. BOWERS, OSBORN & Co.

A FRETER.

(On préférerait en part des Antilles.)

Le bon brick la CATHERINE, capitaine Pascal, du port de 170 tonneaux, ayant été complètement réparé à neuf à Baltimore, en Septembre dernier, il est doublé à neuf et cloué et chevillé en cuivre. S'adresser à 15 janv. GOTTSCHALK & REMERS.

POUR BAYOU SARAH, NATCHEZ, HOUCK,

Plaquemine et les lieux intermédiaires.

Le beau Bateau-Vapeur COURTLAND, d'une marche supérieure, capitaine D. Edgerton, fera régulièrement les voyages entre les places ci-dessus et partira d'ici tous les Mercredis à midi. Il a de très bonnes commodités pour les passagers. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à 19 Déc. JAMES ARMOR.

POUR BAYOU SARAH, PORTE-COUPEE,

Et tous les lieux intermédiaires.

Le bateau à vapeur RED-RIVER, venant d'être réparé, recommencera ses voyages régulièrement de la Nlle.-Orléans pour les lieux ci-dessus, et partira tous les Mardis à 10 heures du matin et du Bayou Sarah tous les Vendredis à 10 heures. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à 17 déc. L. MILLAUDON.

POUR NATCHEZ.

Et tous les lieux intermédiaires

Le bateau à vapeur WALK-IN-THE-WATER, capitaine Stephen Vail, partira dorénavant tous les 1er. 10 et 20 de chaque mois ; et des Natchez tous les 5, 15 et 25, à 10 heures du matin. Pour fret ou passage, s'adresser à bord. 17 déc.

POUR LA MOBILE.

Le bateau à vapeur COLUMBIA, capt. Rogers, portant la malle des Etats-Unis, partira du Phare tous les Jeudis et vendredis [illegible] à bord de la goélette [illegible] le départ du bateau. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à son capitaine en ville. R. GUNN. 17 dec Ah Bluff.

POUR LE BAYOU SARAH,

Lansdon, Pointe, Bateau-Rouge, Plaquemine, et les lieux intermédiaires.

Le bateau-vapeur, à simple pression, MARIDA, capt. C. Laurent, part d'ici tous les Lundis, à dix heures du matin, pour le Bayou Sarah, et repart tous les Dimanches à dix heures du matin. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord ou à 1 sept *Joseph T. Bauduc.*

70 BOUCAUTS DE SUCRE sont attendus à la levée cette après-midi ou demain, et seront vendus à des prix raisonnables, pour du comptant. S'adresser de suite, rue de Chartres No. 85, près la rue de Conti. 3 déc

Reçu par le brick henry, de Marseille et à vendre par le soussigné: Sardines à l'huile; gelées de groseille, sirop de framboise et de groseille, confitures cristalisées en boete, un assortiment de confitures de la Havane, nougat blanc, 40 caisses confitures de gingembre de kanton; trois barils anis vert très-frais. Le tout à un prix modéré. 4 déc. *N. Mioton.*

SUCRE—Les soussignés offrent à vendre, 100 boucauts sucre première qualité, sur une habitation à 20 lieues de la ville. S'adresser à 1er mai JOHN HAGAN & Co.

ETAT DE LA LOUISIANE.

Cour du premier District Judiciaire.

Clarisse Tregue, femme de Théodore Tregue, contre *Théodore Tregue, son mari,*

SUR motion de P. A. CUVILLIER, Escr. avocat de la demanderesse, et la Cour étant convaincue par des preuves que le douaire de la demanderesse est mis en danger, par l'état des affaires du défendeur, ordonne et adjuge que le jugement par défaut rendu sur ce cas le 26 Décembre dernier, est maintenant confirmé et qu'une séparation de biens existe dès-ce jour entre la demanderesse et le défendeur, non nuit, conformément à la loi. Et la Cour étant depuis satisfaite des preuves fournies par la demanderesse quant à la dot et autres propriétés apportées par elle en mariage comme relatées dans la pétition, ordonne et adjuge qu'elle recouvre du défendeur la somme de trois mille cent vingt-quatre piastres et quatorze cents, montant de la somme apportée par elle en argent comptant : et qu'elle reprenne possession du terrain mentionné dans sa pétition, ainsi que des esclaves et bestiaux qui y sont aussi compris, savoir : Un appent de terre limité face au fleuve sur quatre vingt arpents de profondeur, un nègre nommé Martin, une négresse nommée Louise, un cheval bai, et un taureau avec un bouvillon. Et depuis il est ordonné que le défendeur paie les frais.

4 Février 1828.

(Signé) JOSHUA LEWIS

Signé 9 Février 1828. JOHN LEWIS greffier.

**Lesquels frais se montent à la somme de trente, [illegible] cents, sans compter les honoraires du shérif.*

Je certifie par le présent que la pièce ci-dessus est une copie d'un jugement primitif enregistré au Greffe de cette Cour, en témoignage de quoi j'ai apposé ma signature et le sceau de la dite Cour, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, ce quatre Mars de l'an de grace 1828.

N. FARRIE, Adp. greffier.

Esclave en maronnage.

EST partie marronne de chez le soussigné, il y a environ quatre jours, une Négresse créole de ce pays, nommée *Célestine*, âgée d'environ 23 ans, taille de 5 pieds 3 pouces français, teint rougeâtre, ayant de petites tâches blanches à la figure, presque imperceptibles, parlant Anglais, Français et Espagnol. Une récompense de huit piastres sera donnée à quiconque la ramènera au soussigné, ou à la geôle de cette ville.

Les capitaines de navires et autres, sont prévenus de ne pas la recevoir à leur bord sous peine d'être poursuivis selon la loi.

PIERRE GALR,

rue du Quartier, entre Condé et Royale. 15 avril—

CHANGEMENT DE DOMICILE.

BAINS DE VAPEUR.

Mr. Renou, Docteur en médecine, a l'honneur de faire part à ses confrères et aux habitans de la Nouvelle-Orléans et de la Louisiane, qu'il a transporté son établissement de *Bains Fumigatoires* de la rue St.-Anne, N°. 122, dans la rue du Quartier, N°. 156, au coin de la rue de Bourgogne, maison occupée dernièrement par Mr. le Dr. Fontenato.

On sait généralement combien les bains de vapeurs sulfureuses et émollientes sont efficaces dans les maladies de la peau, les douleurs rhumatismales, les paralysies et autres affections graves ; il est inutile d'en citer des exemples.

Mr. Renou a profité de ce déplacement pour faire construire de nouveaux appareils et pour faire disparaître toutes les causes de répugnance qu'on était peut-être en droit de faire à l'angien établissement. Entr'autres changemens, la boîte fumigatoire pour les blancs est placée dans une pièce de son appartement n'ayant aucun rapport avec l'habitation de nègres.

Un nouveau local lui permet encore de prendre chez lui les malades qui voudraient dévoyer ses pensionnaires.

Il a un vaste hospital pour les nègres, et la propreté de ses appareils, dans un quartier où les habitations sont plus éloignées entr'elles que dans aucun autre, le rend parfaitement sûre.

Prix du Parfumement du 12 bains,	$ 15	"
" 6	"	"
" 1	"	1 50
La journée d'un nègre dans l'hospital est	1	"

Mr. Renou prendra d'ailleurs avec les propriétaires, les arrangemens les plus convenables.

Dans les dernières années de sa pratique médicale à Paris, le Dr. Renou, lié de la plus intime amitié avec le Dr. Ducamp, inventeur du procédé le plus efficace pour la guérison des rétrécissemens d'urine, s'était adonné spécialement à leur traitement. Il possède la collection la plus complète des instrumens qui y sont nécessaires. Il a l'honneur d'en faire part aux personnes affectées de cette douloureuse maladie. Son habitude de ce genre d'opérations, l'autorise à leur promettre tous les bienfaits de ce mode de traitement.

A VENDRE par les soussignés, dans leur magasin,

100 caisses blanc de baleine
30 barils farine de bled Sarazin, fraiche
25 fréquins beurre
20 barils cidre de New-Ark
50 barils farine fraîche
3 pipes eau-de-vie de France
Une caisse violons
Un assortiment de pierres à meules.

21 déc *Russell & Barstow.*

600 BOUCAUTS de sucre prêts à être livrés sur diverses habitations, à vendre par 4 dec. *A. & Z. Cavelier.*

Trésorerie de l'Etat de la Louisiane.

NOUVELLE-ORLEANS, 7 FEV. 1828.

CE BUREAU est transporté dans la maison ci-devant occupée par les Dames Ursulines, rue Condé. L'entrée est vis-à-vis la demeure de M. Le Carpentier. Les bureaux sont ouverts depuis dix heures du matin jusqu'à deux de l'après-midi.

F. GARDERE, *Trésorier de l'Etat.*

7 Fév. 6

LE Soussigné se charge de tous les ouvrages appartenant à l'Etat de CARROSSIER ; il demeure rue Royale, No. 280, entre les rues de Maine et St. Philippe, ayant un très-bon ouvrier, pour toutes les parties en bois, il entreprendra des réparations de tout genre.

12 Jan R. A. COOKE.

EN débarquement du navire le Kentucky, venant de New-York.

50 paniers (marque I. C.) de Champagne blanc mousseux.

Et d'arrivages intérieurs.

370 sacs Café de la Havane.
30 caisses de 12 bouteilles Champagne mousseux.
100 sacs de 1000 bouchons fins.
40 caisses Huile de Vitriol de deux damejeannes chaque.
100 barils Vinaigre de cidre fort.
500 sacs Sel de Liverpool.
24 barillets Plomb de chasse patenté.
200 do. Blanc de Céruse broyé à l'huile.
40 barils Sucre en pain.
40 caisses Tabac à chiquer de Cavendish.

Grils pour bateaux à vapeur, Ghârêtes et Roues, Drays et Brouettes.

A vendre par 15 janv. SAMUEL P. MORGAN.

CONFITURES, &c.—4 pièces de confitures en boites composées et dentées ; 4 do. sucre blanc ; à vendre par A. HODGE, Jr. Dec 18.

BEURRE frais—68 fréquins beurre en débarquement du bateau à vapeur Belcidere, et à vendre par 27 nov W. D. JOLLEY, aîné. Levée

TABAC [illegible] débarquement du brick Charlotte :

25 barils Tabac de Virginie,
25 boites do. do.
260 caisses savon,
5 boucauds Rum quatrième preuve,
40 caisses vides à coton et à laine de Whitemore, numéros assortis ; 25 ballots Bredequins et mâtiers, à vendre par N. HERRITT. dec 20. No. 36 rue des Magasins.

HARDES, &c.—Le soussigné vient de recevoir par le Créole et le Delta, pantalons de Russie, vestes en toile, habits de différentes couleurs, et 25 barillets vinaigre, de première qualité, à vendre au No. 33, rue de la Douane, par Dec 18. Wm. FROST, Jr.

UNE quantité considérable d'excellentes pommes de terre d'Irlande, 10 tonneaux d'oignons de Queen Tom, 10 do. do. blancs Cambrai et Duchesse, reçus par le Bolivar, de Belfast, et à vendre par 15 déc CURELL, LESASSIER & KILSHAW.

A LOUER—Une *Nourrice* jeune et saine, ayant un enfant d'un mois et demi. 15 novembre

AVIS.—Les souscripteurs à l'association consolidée des cultivateurs de la Louisiane, sont prévenus que le Lundi 25 de Février à 10 heures du matin, il sera procédé à l'élection de sept directeurs, conformément aux dispositions de la 2me. section de la charte. Les votes pour les élections, seront reçues dans l'étude de Mr. de Armas, notaire de l'institution, rue Royale.

J. L. PREVOST, 14 janv. Caissier

Demande d'une Cuisinière.

ON desirerait trouver une Cuisinière propre à un ménage.—S'adresser à l'imprimerie de cette feuille. 29 jan.

NOUVEAU TARIF des Droits de Douane du Mexique, an 1828.

Arancel general para las aduanas de los Estados-Unidos Mexicanos. Prix : $2 50.

CH. JOURDAN & Co. 21 fév libraires, rues Royale et Ste. Anne

A VENDRE par F. BERTOULIN—Kirch Wasser, Eau-de-Vie d'Andaye, Guignolet, Anisette de Marie Brizard, Sardines à l'huile et au beurre, Pâtes de lièvre truffés, do. au foie gras, tranches de Saumon frais, et sardines crues. 20 Fév.

AVIS.—LE BUREAU du Trésorier de la Paroisse d'Orléans, est maintenant dans la maison ci-devant occupée par les Dames Ursulines, dans le même appartement où se trouve celui du Trésorier de l'Etat.

A. CRUZAT, 7 Fév. *Trésorier de la Paroisse*

TO let, a negro boy aged of 13 years. Apply at this office. dec 7

CANARY WINE.—15 quarter casks canary wine, for sale low by *Callender & Debbois,* 10 april 7 Bienville street.

College Louisianais.

LES développemens progressifs reçus par cet établissement, ayant considérablement augmenté le nombre des élèves, et nécessité le changement de domicile, Mr. CUVELLIER a l'honneur d'informer le public qu'il vient de transporter sa résidence dans le vaste local connu sous le nom de FRASCATI, situé à un quart de mille au-dessous de la Nouvelle-Orléans, sur la rive gauche du fleuve.

Les motifs qui ont déterminé ce changement et le choix de la maison désignée ci-dessus, seront aisément appréciés d'après l'exposé suivant :

1°.—La salubrité du lieu considérée par des juges compétens comme placé hors de la sphère d'activité des maladies épidémiques qui, dans certaines saisons, environnent d'effluves sauvages la Nouvelle-Orléans.

2°. La proximité de la ville, qui permet de jouir de tous les avantages que peut offrir une cité populeuse et florissante, sans être exposé à aucun des nombreux inconvéniens qu'elle présente.

3°. Le besoin urgent d'édifices disposés de manière à favoriser la opinion de l'ordre intérieur et les différentes classifications qu'exige un système d'éducation qui embrasse la totalité des études classiques.

4°. La nécessité non moins impérieuse d'une vaste chaumière dont la distribution permît de séparer les jeunes élèves des élèves plus âgés, afin d'éloigner autant que possible les chances d'accidens et les inconvéniens de tous genres qui résultent nécessairement de la confusion des âges.

Ce sont les seules raisons qui ont déterminé M. Cuvellier à opérer ce changement. Il les soumet au jugement du public, et plus particulièrement encore à celui des personnes qui l'honorent de leur confiance. Présumation [illegible] enfin. Il s'estimera heureux si ces motifs obtiennent leur approbation ; et il croirait manquer à la reconnaissance en ne saisissant pas toute occasion de leur offrir ses remerciemens.

Mr. Guillot, professeur de mathématiques au Collège Louisianais, étant obligé de s'absenter pour six mois, sera remplacé dans ses fonctions jusqu'à son retour, par M. Albert d'Hémécourt, ingénieur des ponts et chaussées, déjà connu par les plus favorables témoignages, et recommandé d'ailleurs par M. le général Bernard à MM. Rodiguez, Pilié et d'autres citoyens respectables de cette ville.

Considérant combien il est difficile de faire observer à des jeunes gens dans le sanctuaire [illegible] les règles indispensables dans une institution d'éducation, M. Cuvellier se voit dans la nécessité d'annoncer au public qu'il lui sera désormais impossible d'admettre au nombre de ses élèves des jeunes gens au dessus de l'âge de quatorze ans.

Les personnes qui désireraient parler aux élèves, sont priées de vouloir bien s'adresser d'abord au chef de l'établissement. 20 mars

COUR DE PAROISSE—De la paroisse et de la ville de la Nlle.-Orléans, 1er. Avril 1828.—Frédéric Frey et autres créanciers de M. Souza l'aîné contre ledit Manouchée Souza l'aîné.—Par ordonnance de l'hon. J. Pitot, après avoir entendu lecture de la pétition relative au cas, et à la demande de P. Soulé Esq. avocat du pétitionnaire, la Cour ordonne qu'une assemblée des créanciers dudit sieur Souza, l'aîné, aura lieu au bureau du L. F. Caire, notaire public, le 14 Avril courant, à 10 heures du matin, pour prendre en considération les affaires dudit sieur Souza, l'aîné, et en [illegible] de cette ordonnance. Et en [illegible] par la présente et qui [illegible]

3 avril. J. OLLIF. dép. greffier

FABRICA de Salchichon fina de primera calidad, y [illegible] en casa de D. DERBIGNY, [illegible] calle de San Pedro, Plaza de Armas, No. 28. 10 Abril

Mairie de la Nouvelle-Orléans.

LE prix de la farine fraîche étant aujourd'hui de $4 37½ le baril, d'après le tarif les boulangers devront donner, pendant la mission pro [illegible] CHOUAMPE entre de pain pour un sou. Nouvelle-Orléans, 25 avril 1828.

J. Reggynor, 26 avril Maire

LES soussignés viennent de recevoir par la Zélia de Bordeaux—500 rames papier [illegible] dit aux armes. Ce papier a droit au [illegible]

[illegible] CHS. JOURDAN & C.

[illegible]

Successeur de J. Gabriel,

PREVIENT ses amis et le public en général, qu'il vient d'ouvrir un magasin de CHAPEAUX, de toutes les qualités, qu'il vient de recevoir du Nord et des ballots [illegible] New-York. Ayant été à même de visiter les meilleures fabriques des Etats-Unis, il espère que ses anciennes pratiques, en s'adressant à lui seront bien d'être satisfaites. Il vendra en gros et en détail à aussi bon marché que n'importe quel magasin en ville.

Son magasin est rue St.-Pierre, entre Chartres et Levée ; au domicile qu'occupait Mr. J. Gabriel, No. 23. 7 mars.

AVIS—Le soussigné désirerait trouver des écritures à faire quelles qu'elles puissent être, en Français ; mais il préférerait la tenue des livres, qui a été sa principale partie. Il n'est point de tout occupé en ce moment, ce qui le mettrait à même de le charger de toute espèce d'ouvrage qui exigerait un travail assidu et analogue au présent avis.

FOURNIER.

Rue Bourbon, entre St. Pierre et Orléans 27 fév No. 198 chez M. Gravier.